

**Responsable UE**  
Arnaud Sohet

**Président de jury**  
Roland Decaudin

**Secrétaire de jury**  
Laurence Bourgeois

**Contact**  
service.etudiants@saint-  
luc.be  
+32 4 341 81 33

**Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC**  
UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle  
14 crédits • 280 points • 0 heures  
Prérequis : 4A100 Atelier de l'option  
Corequis : 5A101 Atelier de l'option•5AS05 Stage

## Acquis d'apprentissage

---

Au terme de l'**atelier d'architecture d'intérieur de la spécialité scénographie**, l'étudiant est capable :

- approfondir la problématique du projet en autonomie en se basant sur une analyse sensible des données récoltées
- mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'aboutissement du projet scénographique notamment en s'appuyant sur les acquis et connaissances des années antérieures mais aussi sur celles du projet de fin d'études en cours
- maîtriser les enjeux du projet au-delà de la réponse à une demande réelle en respectant les différents acteurs liés au projet scénographique
- concevoir spatialement le projet en se référant au concept en intégrant la globalité des différents équipements techniques
- présenter son projet en le mettant en scène de manière singulière, graphiquement et oralement, devant un jury de professionnels (du monde du spectacle vivant, muséographique, commercial ou événementiel)

## Calcul de la note de l'unité d'enseignement

---

L'atelier de l'option et, le cas échéant, l'atelier de la spécialité sont les activités fondamentales de la formation. L'évaluation de ces activités d'enseignement est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par le(s) enseignant(s) titulaire(s) sur base du travail de l'année. Dans le cas présent, aucune note partielle n'est prévue à l'issue du premier quadrimestre, la note de l'année est fixée à l'issue du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les années ne menant pas à un grade, le jury artistique est un jury interne, pour les années menant à un grade (3ème bachelier/ dernière année de master), le jury est externe. Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.

## Compétences

---

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 de notre référentiel interne.